

COMMUNE DE FARAMANS

Comptes rendus du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 MAI 2018 à 20h00

1 – GEMAPI

M. le Maire rappelle que la compétence "GEMAPI" (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été intégrée dans le bloc des compétences obligatoires de la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018. La loi ayant apporté des précisions sur les compétences optionnelles, il convient de délibérer à nouveau sur le sujet.

Rappel : la compétence GEMAPI s'articule autour de 4 missions définies par le Code de l'Environnement :

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- défense contre les inondations et contre la mer ;
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

A cette compétence obligatoire, peuvent être rattachées des compétences facultatives :

- maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement / lutte contre l'érosion des sols ;
- lutte contre la pollution ;
- protection et conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation et de la gestion / protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et une abstention, accepte le transfert des 5 compétences optionnelles à Bièvre Isère Communauté.

2 - Affouage : attribution des lots

M. le Maire expose qu'il convient de définir le mode d'attribution des lots de bois. Sur avis de la commission « affouage », il propose l'attribution directe à chaque affouagiste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de l'attribution directe à chaque affouagiste.

3 - Restauration scolaire : livraison des repas pour la rentrée 2018-2019

M. le Maire expose que le contrat de livraison des repas scolaires avec la société API arrive à terme.

Trois entreprises ont été consultées pour la fourniture des repas pour la rentrée de 2018-2019 : API, Guillaud Traiteur et Elior. Après comparaison de la qualité des repas et des conditions de fourniture, la commission scolaire a retenu la société Elior.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de choisir la société Elior pour la livraison des repas, au prix de 3.20 € HT, à partir de la rentrée scolaire 2018-2019.

4 - Achat d'un terrain

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M^{me} Stéphanie Gaignaire vend un terrain comportant un bâtiment d'habitation, situé rue Centrale (parcelle AE 256 et une partie de la parcelle AE 417) d'une superficie totale de 749 m² aux conditions financières de 65 000 € TTC (frais d'agence compris).

Considérant que ces parcelles occupent une position stratégique au centre-bourg et que leur acquisition permettrait de créer des parkings et des logements ou des espaces commerciaux et/ou médicaux, M. le Maire propose de préempter ce terrain.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et une abstention, décide d'acquérir le terrain tel que décrit ci-dessus (749 m², avec un bâtiment d'habitation) pour 65 000 € et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

5 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une surcharge de travail durant la période du 1^{er} mai au 31 octobre, nécessite de renforcer les services techniques et scolaires. Il propose donc de recruter du personnel saisonnier durant cette période.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité. M. le Maire sera chargé de la constatation des besoins ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

SEANCE DU 03 JUILLET 2018 à 20h00

1 - Centre de Gestion de l'Isère : mission expérimentale de médiation préalable obligatoire

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la loi de modernisation de la justice a prévu, jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la fonction publique. Ainsi, le Centre de Gestion de l'Isère peut être médiateur entre les collectivités du département et leurs agents. Le Centre de Gestion propose ce service aux collectivités adhérentes sans surcoût.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire et autorise M. le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

2 - Chemins communaux

M. le Maire expose qu'il convient de donner un nom à certains chemins qui n'en ont pas ou dont le nom n'est pas assez précis. Il propose de nommer :

- Chemin du Pré Michard : le chemin de la RD 37 (près du camping) à la Ranche ;
- Chemin du Camping : le chemin d'accès au camping ;
- Impasse des Loisirs : le chemin d'accès au stade et au city-stade ;
- Impasse du Berthet : le chemin menant du chemin du Berthet à l'ancienne coopérative ;
- Chemin du Château : le bas du chemin de Serclier, de la maison Chabert à la maison Sigaud.

Le conseil municipal, l'unanimité, approuve la dénomination des chemins telle que proposé.

3 - Horaires de l'école pour la prochaine rentrée scolaire

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'Académie a accepté sa demande d'organiser la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, à compter de la rentrée de septembre 2018. Il propose, en accord avec le Conseil d'École, les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les horaires proposés pour la prochaine rentrée scolaire.

4 - Tarifs cantine-garderie

M. le Maire expose que, suite à la modification des horaires de l'école et à la demande de parents pour que la garderie du matin débute à 7h15, il convient d'adapter les tarifs de cantine-garderie. Il propose :

- garderie du matin : de 7h15 à 8h30, 1.50 € ; de 7h45 à 8h30, 0.90 € ;
- cantine + garderie de 11h30 à 13 h30 : 5.70 € ;
- garderie du soir : de 16h30 à 17h00, 0.60 € ; de 16h30 à 17h30, 1.20 € ; 16h30 à 18h00, 1.80 € ; de 16h30 à 18h30, 2.40 € ;
- repas seul (pour les enseignants et le personnel communal) : 3.70 €.

Le conseil municipal, à 13 voix pour et une contre, approuve les tarifs proposés, applicables à partir de la prochaine rentrée scolaire.

4 - Fourrière animale

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la SPA de Renage a été dissoute le 1er juillet et qu'il convient de trouver un nouveau prestataire pour la capture de chiens ou de chats errants sur la voie publique. La société SACPA propose ses services, analogues à ceux que fournissait la SPA, au prix de 0.894 € HT par habitant et par an. Il propose de la retenir, en remplacement de la SPA, jusqu'au 31 décembre 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une convention avec la société SACPA aux conditions ci-dessus.

Conseil Municipal Enfants

RAPPEL :

Le 23 mars, les conseillers municipaux adultes ont proposé aux enfants de commémorer le 100^{ème} anniversaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale. Les conseillers juniors ont accepté et choisi leurs thèmes de travail :

- La tenue des combattants : Maéva Perrin,
- La vie des soldats : Lola Nicolas et Tess Chatagnon,
- Les armes : Emma Bouvier-Patron et Ethan Covarel,
- Les véhicules : Quentin Serverin, Luna Laurent et Anaïs Nesmoz.

SEANCE DU 18 MAI :

L'équipe de la bibliothèque et les élus « adultes » ont contacté la médiathèque de La Côte St André afin de trouver de la documentation adaptée au CME. Sachant que les enfants avaient déjà travaillé sur internet chez eux.

Ce jour-là, les documents sont arrivés à la bibliothèque et tout le conseil municipal d'enfants est allé travailler dans ses locaux avec l'aide de la bibliothécaire. Ils ont fait des recherches dans les livres et ont commencé à rédiger des petits textes concernant leur thème respectif.

Nous remercions l'équipe de la bibliothèque qui nous a accompagnés durant cet après-midi.

SEANCE DU 8 JUIN :

En salle du conseil, les enfants ont finalisé leur travail. Ils ont sorti les feutres de couleur et leur plus belle écriture afin de recopier les petits textes créés après leur réflexion. Certains ont illustré leur propos de dessins ou de photos.

Les élus « adultes » leurs ont expliqué comment allait se dérouler l'exposition des 11 et 12 novembre.

SEANCE DU 22 JUIN :

On a fait le point sur l'année et on a dit au revoir à Maéva Perrin et Lola Nicolas qui vont rejoindre le collège l'année prochaine.

Concernant les jeux de la base de loisirs, nous sommes toujours en attente de la réponse de la communauté de communes qui devrait être plutôt favorable. Concrètement, le budget de cette année n'a pas été touché. Les conseillers adultes leur demande de réfléchir dès maintenant à un projet pour l'année prochaine.

Pour la commémoration, les 2 élues sortantes nous promettent d'être présentes le 11 novembre.

Les élus reçoivent l'invitation de Monsieur le Maire pour l'inauguration de la piscine du camping le lendemain.

Certains membres du CME font quelques remarques :

- les ballons de la cour des grands passent par-dessus le grillage. Y a-t-il une solution ?
- sous le préau, mur mitoyen avec l'ancienne cantine, une bâche en plastique noir a été mise pour les travaux. Elle ne tient plus : il faudrait obstruer avec quelque chose car les ballons de basket tombent derrière.

Informations diverses

1. Locaux disponibles

Des locaux pouvant convenir pour l'installation d'un nouveau commerce, de professions libérales réglementées, de services, de médecins vont être disponibles au centre bourg.

Si vous connaissez des candidats, adressez-vous à la Mairie (04 74 54 22 97) ou par mail : mairie.faramans@gmail.com

2. Marché hebdomadaire

Rappel : pendant la durée des travaux de la Maison communale à vocation médicale, le Marché hebdomadaire a lieu sur le parking sud de l'école maternelle (entre les maisons DANKIC et SOUGEY).

Depuis Juin 2018, la poissonnerie Hamon est présente sur le Marché, tous les Mardis matin.

Elle rejoint les commerçants ambulants déjà présents :

- Primeur GHILAIN,
- Traiteur THIEBAULT,
- Fromager MISTRULLI,
- Ferme du SOZEA.

Ces professionnels complètent l'offre commerçante de FARAMANS :

- Bar-Jeux-Tabac-Presse,
- Boucherie,
- Boulangerie,
- Fleuriste,
- Pizzeria,
- Salon de coiffure.

3. Commerces

Des commerçants et des artisans exercent sur la commune.

Certains d'entre eux (Boucher, Boulanger, Coiffeuse, Fleuriste) exercent dans des locaux appartenant à la commune.

Leurs loyers permettent à la municipalité d'avoir une fiscalité maîtrisée.

Alors n'hésitez pas à franchir le pas et à pousser la porte de nos commerçants et artisans.

4. Mise à jour de la liste des professionnels de santé

A compter du 1^{er} Septembre, une kinésiologue (06 50 28 06 95) rejoindra l'équipe médicale.

Vous trouverez, ci-dessous, les coordonnées des professionnels de santé exerçant sur la commune :

Médecin généraliste BREDY :	04 74 54 25 17
Médecin généraliste CATTIN :	04 74 57 91 78
Pharmacien :	04 74 54 27 06
Chirurgien-dentiste :	04 74 54 39 64
Soins infirmiers :	04 74 20 35 33
Kinésithérapeute :	04 74 59 36 10
Diététicien-Nutritionniste :	06 67 45 07 19
Ostéopathe :	06 43 14 94 58
Naturopathe-Sophrologue :	06 60 83 65 22
Psychologue-Psychothérapeute :	06 34 10 29 98
Pédicure-Podologue :	07 86 57 72 84
Etiopathe :	06 51 55 50 73
Energéticienne (acuponcture) :	06 35 32 43 20
Opticienne à domicile :	06 77 09 75 42
Réflexologue plantaire :	06 89 56 18 91
ADMR :	04 74 54 29 45

Si vous connaissez d'autres professionnels de santé voulant s'installer à FARAMANS, contactez la Mairie.

5. Sécurisation de différentes voiries communales

Depuis de nombreuses années, des habitants se plaignent de la vitesse excessive de véhicules dans le village et même sur des chemins communaux.

Une réflexion a donc été menée, entre l'équipe municipale, la Direction Départementale du Territoire (DDT) et le Conseil Départemental, sur la sécurisation de différentes voies.

En 2018, l'obtention de subventions va permettre, la création d'aménagement de sécurité :

- d'une part, aux intersections de la RD 156F et :
 - du chemin de La Fontaine,
 - du chemin des Millières (entre le centre équestre et le lotissement des Millières),
 - du chemin de La Porte Bleue,
 - du chemin du Berthet.
- d'autre part, sur certaines voiries communales jugées prioritaires par la DDT.

Pour ces quatre chemins, nous allons installer des ralentisseurs (longueur : 4m, hauteur : 10cm).

Mais avant d'effectuer ces travaux, nous avons consulté la population concernée.

Les résultats ont été sans ambiguïté :

- chemin de La Charrière	67.0 % de votants	88.6 % pour la réalisation des travaux,
- chemin du Guyard	60.0 % de votants	81.5 % pour la réalisation des travaux,
- chemin du Lot	70.2 % de votants	80.0 % pour la réalisation des travaux,

- chemin des Ramelles 64.1 % de votants 88.0 % pour la réalisation des travaux.

Enfin, en 2019, nous réaliserons un aménagement de sécurité à l'entrée ouest du village (intersection RD 156F et RD 37) afin de réduire la vitesse des véhicules entrant dans le village.

6. Piscine du camping

Après une trentaine d'années de gestion communale, le camping est passé en Délégation de Service Public (DSP) le 1^{er} Avril 2015.

La première DSP portait sur un an et c'est M. Eric VIAL qui a assumé la gestion du camping jusqu'au 31 Mars 2016.

Dès le dernier trimestre 2015, le Conseil municipal avait travaillé sur un nouveau projet de DSP, de 5 ans. A l'issue de la consultation et de l'examen des trois dossiers reçus, le conseil municipal avait retenu le projet de M. PERRIN Serge.

Aujourd'hui, concrètement, c'est maintenant un gestionnaire (Serge PERRIN) qui dans le cadre d'une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (E.U.R.L.) dirige le camping qui reste municipal.

En échange, il s'acquitte d'un loyer mensuel à la commune de FARAMANS.

En 2013, le chiffre d'affaires du camping était de 51 000 €.

En 2014, les élus municipaux ont repris en main ce camping, le chiffre d'affaires annuel a augmenté pour atteindre 77 000 €.

On avait expliqué cette augmentation du chiffre d'affaires par le fait que l'ensemble des utilisateurs du camping (campeurs, services municipaux, élus) lui avaient redonné un coup de fraîcheur (remise en état des logements, nettoyage, peinture, fleurissement, etc.).

Depuis le passage en DSP, le chiffre d'affaires ne cesse d'augmenter (95 000 € en 2017).

Ceci est du aux investissements réalisés par M. PERRIN (achat de 8 mobil' homes et de 5 tentes lodges). Néanmoins, il manque une quinzaine de milliers d'euros de chiffre d'affaires pour assurer la pérennité de cette structure.

Pour attirer une autre clientèle, en complément de celle existante, il fallait planter une piscine dans le camping. L'investissement (de 93 685 €) était trop lourd pour n'être porté que par la commune de FARAMANS. On a donc sollicité l'aide du département et de la région.

Cet investissement, primordial et nécessaire pour la pérennisation du Camping des Eydoches, n'a pu voir le jour que grâce aux subventions que nous ont octroyées les autres collectivités :

- 30 000 € de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du Contrat Ambition,
- 28 261 € du Département de l'Isère, dans le cadre du CPAI Plaine.

Le reste à charge de la commune (soit 35 424 €) sera amorti, d'ici 3 ans et demi, à travers les loyers que nous versent M. PERRIN.

La municipalité et M. PERRIN organiseront une porte ouverte avec possibilité de visiter la piscine du camping, le Mercredi 8 Août, de 13h30 à 18h30.

Vous pourrez, par la même occasion, assister gratuitement à une conférence sur l'histoire de France dispensée par M. CATHERINE (résident du camping). Elle débutera à 14h.

Ce même après-midi, Mmes BOURDAT Christiane (Au clair matin) et LEBLANC Marie-Claude (Les Millandières, gîte à la ferme) organisent une porte-ouverte de leur gîte respectif.

7. Téléthon 2018

Toutes les personnes intéressées, pour participer au **Téléthon 2018**, sont invitées à une **réunion au Centre Culturel, le Mardi 17 Juillet, à 20h**.

8. Voisins vigilants

FARAMANS devient Mairie Vigilante et Solidaire!

En France, un cambriolage a lieu toutes les **90 secondes**. En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, le dispositif **Voisins Vigilants et Solidaires** rétablit confiance et sérénité au sein des communes. Dans les quartiers de Voisins Vigilants et Solidaires, le Ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages pouvant aller jusqu'à **-40% par an**.

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre Mairie, Gendarmerie et Voisins Vigilants et Solidaires. Les réunions organisées régulièrement nous permettront d'établir des relations de proximité et de confiance.

Ainsi, une **première réunion publique** va être organisée le **Lundi 16 Juillet, à 20 h, au Centre culturel**, afin de présenter le dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires » à tous les habitants.

Devenir Voisin Vigilant et Solidaire, c'est avant tout aller vers l'autre et créer de véritables liens de voisinage.

La plateforme **Voisins Vigilants et Solidaires** est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même village grâce à un simple téléphone portable afin de lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière **simple et gratuite**.



Votre inscription sur le site voisinsvigilants.org vous permettra de rejoindre ou de créer une communauté de Voisins Vigilants et Solidaires !

Ainsi, vous pourrez partager entre autres, publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins. Ou encore, **envoyer des alertes** que la

mairie et les Voisins Vigilants et Solidaires recevront et qui permettront de prendre les mesures nécessaires. Vous allez créer un cadre de vie agréable où le partage, **l'entraide et la solidarité** seront les valeurs essentielles de votre communauté.

Si vous n'avez pas internet, pas de panique ! Il suffit qu'une personne de votre entourage fasse la démarche de vous inscrire sur le site et vous pourrez ensuite envoyer des alertes et en recevoir uniquement grâce à votre téléphone portable.

Enregistrez dès maintenant le numéro **06 47 49 26 26** (non surtaxé) qui vous permettra d'**envoyer des alertes directement par SMS** qui seront reçues instantanément par tous les voisins vigilants et solidaires de votre village et par votre mairie.

9. Tir « amateur » de feux d'artifices

La préfecture nous informe que, lors d'épisode de pollution de type estival, les feux d'artifice sont interdits dans le bassin d'air concerné. D'autre part, en cas de déclaration d'incendie, la responsabilité du tireur sera engagée.

Calendrier des Fêtes des prochains mois

Juillet		
Vendredi 13	Feu d'artifice du CERF	Base de loisirs
Mardi 17	Collecte de sang, à partir de 16h30	Salle des fêtes
Samedi 28	Endurance équestre	Base de loisirs
Dimanche 29	Endurance équestre	Base de loisirs
Août		
Du 28 juillet au 3 août	Tournée des Brioches des Conscrits	Base de loisirs
Samedi 4 et dimanche 5	Inter-village des Conscrits - Vogue	Base de loisirs
Lundi 6	Concours pétanque du CCAS, à partir de 14h	Base de loisirs
Samedi 18	Concours La Boule du Marais, à partir de 8h	Base de loisirs
Samedi 26 et dimanche 27	Concours CSO Prépa/ Amateur/ Club	Centre équestre
Septembre		
Mardi 4	Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h	Salle de réunion
Mercredi 5	Permanence de pré-inscription à Faradanse	Salle des fêtes
Dimanche 9	Bourse d'échange Moto de Retour de Kick	Base de loisirs
Vendredi 21	Conseil d'administration du CERF, à 20h30	Salle de réunion
Dimanche 23	Projection par 38 imageSeconde, à 15h	Salle des fêtes

Retrouvez toutes les informations communales sur www.faramans.fr

Le conseil municipal de FARAMANS